



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
07 SEP. 2016

Dossier complet le  
07 SEP. 2016

N° d'enregistrement  
2016-2137

### 1. Intitulé du projet

Aménagement de l'extension de l'Ilôt F de l'Actipole Ouest à La Poirière sur la commune du Poiré-sur-Vie (Vendée)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique  | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique  |
|--|---|
| 33. Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération. | Le terrain d'assiette couvre une surface de 32 690 m <sup>2</sup> (surface inférieure à 10 ha).<br>La surface de plancher maximale envisagée est de 21 158 m <sup>2</sup> (surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> ). |

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

L'Actipole 85 est placé à l'Est du territoire du Poiré-sur-Vie, de part et d'autre de l'axe routier La Roche-sur-Yon / Nantes (RD937).  
L'aménagement de ce pôle industriel, tertiaire et commercial a déjà fait l'objet de 3 tranches de travaux, dont la dernière (tranche 3) date de novembre 2011.

La présente demande concerne le reliquat de l'Ilôt F (F4), au Nord de l'Actipole, qui comporte plusieurs lots (17 lots maximum) sachant que les lots F1 à F3 de l'Ilôt F ont fait l'objet de déclarations préalables. La desserte des futurs lots est assurée à partir de la voie principale de la zone d'activités existante par une voie interne sous forme d'impasse avec à son extrémité une palette de retournement de 30 m de diamètres pour les véhicules). La chaussée aura une largeur de 6,00 m avec des accotements engazonnés de 3,00 m de largeur de part et d'autre.

Des plantations d'arbres de haute tige en bordure de voie structurante, la sauvegarde des lignes d'arbres en limite Sud, la réhabilitation de la prairie en façade de RD en bassin de rétention... font (entre autre) partie des mesures visant à favoriser l'insertion du projet dans le site et le paysage.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet offre à la commercialisation un îlot (F4) destiné à recevoir 17 lots maximum dans la continuité de la zone d'activités existante avec la création d'une palette de retournement en impasse.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le chantier sera accessible depuis l'intérieur de la zone d'activités par la voie principale avec une chaussée large de 7,00 m ainsi que par la 2x2 voies Nantes-La Roche-sur-Yon dont la voie d'accès se situe à proximité de la zone de chantier.

Les travaux seront réalisés en deux phases, à savoir :

Première phase :

- terrassements généraux
- réseau eaux pluviales
- branchements particuliers EP
- voirie provisoire
- réseau eau potable, téléphone, électricité
- revêtement monocouche
- grave bitume sur chaussée.

Deuxième phase :

- chaussée définitive (enrobé)
- signalisation horizontale et verticale
- plantations des espaces collectifs.

Pour des raisons d'intégration de cet espace, les haies existantes seront maintenues, d'autres vont être plantées.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans ce nouvel espace en continuité de la zone d'activités existante, la Communauté de Communes par l'intermédiaire de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée souhaite accueillir de nouvelles entreprises sur son territoire.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'aménagement de l'Actipôle Ouest a fait l'objet d'un dossier d'Autorisation au titre de la Loi sur l'eau déposé en janvier 2011 (Arrêté d'Autorisation n°12-DDTM-SERN-149 délivré le 26 mars 2012).

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Le formulaire est rempli dans le cadre du dépôt d'un Permis d'Aménager déposé le 05/08/2016 pour la réalisation de la dernière tranche d'aménagement de la ZA Actipôle Ouest.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques    | Valeur       |
|-------------------------------|--------------|
| Emprise du projet d'extension | 3ha 26a 90ca |

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

La Poirière  
85170 LE POIRE-SUR-VIE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. N 1 ° 25' 57" 745 Lat. O 46° 45' 0" 731

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

[Empty text box for listing crossed communes]

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? [Empty text box]

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[Empty text box for describing the program projects]

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les terrains à aménager sont actuellement occupés par de la prairie.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune du Poiré-sur-Vie gère son urbanisation avec un Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2005 et dont la dernière modification est en cours d'étude.  
La zone concernée par le projet est classée 1AUE, réservée pour l'implantation de constructions à caractère industriel, artisanal, commercial et de bureaux.  
La zone 1AUE est opérationnelle.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ?  |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZNIEFF la plus proche du site se situe à environ 1,2 km à l'Est, de l'autre côté de la RD937.     |
| en zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le Poiré-sur-Vie n'est pas situé sur le littoral vendéen, ni en zone rétro-littorale.                |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?                             | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune du Poiré-sur-Vie n'est pas concernée par un tel zonage réglementaire.                     |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'existe pas de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement sur la commune du Poiré-sur-Vie. |

|   |                          |                                     |   |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site du projet ne situe pas à proximité de l'un des 2 monuments classés au patrimoine historique présents sur la commune du Poiré-sur-Vie (la Pierre des Farfadets MHC en 1939 et le Château de la Métairie MH inscrit en 1927) qui ne font cependant pas l'objet de ZPPAUP.   |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le dossier d'incidences Loi sur l'eau fait référence de la présence d'une zone humide d'environ 200 m <sup>2</sup> dans la tranche 2 de l'aménagement (l'ilot F fait partie de la tranche 2), recensée par le BE en charge du dossier réglementaire.<br>Il n'existe pas d'autre délimitation réglementaire sur le secteur du Poiré-sur-Vie. |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le territoire du Poiré-sur-Vie n'est pas couvert par un plan de prévention des risques naturels, même si le Dossier Départemental des Risques Majeurs informe sur l'existence de risques naturels et technologiques: sismique, inondation terrestre, mouvement de terrain et risques liés aux transports de matières dangereuses.           |
| dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Selon les bases de données du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et du Bureau de Recherches Géologiques et Minières, le parcellaire ne comporte pas de sols pollués appelant à une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.  |
| dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site du projet n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux. La plus proche est celle du Bassin du Lay située au Sud à environ 2 km.  |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine n'est référencé dans ce secteur du territoire communal.  |
| dans un site inscrit ou classé ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est distant des sites classés et inscrits présents sur les communes du Poiré-sur-Vie et Bellevigny. Il n'existe aucune co-visibilité avec le site classé le plus proche.  |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>               | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| d'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est situé au plus "près" à environ 26 km du site NATURA 2000 du Marais Poitevin. Les autres sites NATURA 2000 recensés sur le territoire vendéen sont à distance supérieure.  |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'existe aucun site classé au Patrimoine de l'UNESCO sur le territoire de La Vendée.   |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>             | engendre-t-il des prélèvements d'eau ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'occupation du site restera professionnelle (zone d'activités pouvant accueillir des industries, des bâtiments tertiaires et commerciaux) mais pourra néanmoins engendrer quelques prélèvements d'eau (sanitaires principalement). Les entreprises à venir ne sont pas encore connues, il est donc difficile de connaître les incidences de telles installations. Cependant les prélèvements d'eau se feront sur le réseau de desserte intercommunal et n'ont pas dans un cours d'eau ou toute autre source naturelle.   |
|                               | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'aménagement n'impliquera aucun drainage du site, ni aucune modification prévisible des masses d'eau souterraines.   |
|                               | est-il excédentaire en matériaux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La viabilisation des terrains entrainera un excédent de matériaux dû aux fouilles pour le passage des tranchées et aux terrassements pour la voirie.  |
|                               | est-il déficitaire en matériaux ?<br><br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La viabilisation des terrains entrainera l'apport de matériaux (bitume, grave, pierres...) qui remplaceront ou recouvriront le sol existant comme dans tout chantier d'aménagement de lotissement.  |
| <b>Milieu naturel</b>         | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'aura pas d'incidence sur des milieux naturels de grand intérêt : la prairie en place est principalement une prairie temporaire ; elle est pâturée. Aucun milieu spécifique n'y a été observé lors de l'inventaire réalisé dans le cadre du dossier d'incidences Loi sur l'eau (aucune zone humide, pas de boisement, etc.). La faune est surtout présente dans la haie bocagère au Nord -qui sera maintenue dans le projet- et reste commune pour cette région.<br>Le projet n'engendrera donc pas de perturbations ou de dégradations de biotopes, de faune ou de flore d'intérêt. |
|                               | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'étant situé dans aucune zone particulière et n'étant pas placé à proximité ou sur un bassin versant direct de milieu à sensibilité particulière (nous rappelons ici que la parcelle d'extension est collectée dans le cadre de la gestion générale des eaux pluviales de la ZA Actipôle Ouest, conformément à l'Arrêté d'autorisation Loi sur l'eau), il n'a aucun impact sur ces zones.  |

|                                |  |                                     |                                     |   |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
|                                | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le parcellaire est actuellement occupé par de la prairie, temporaire, qui est fauchée ou pâturée. Cependant, les terrains sont classés en zone 1AUe au PLU  |
| <b>Risques et nuisances</b>    | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet est concerné au même titre que tous les projets réalisés sur la commune, et le long de la RD937.  |
|                                | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet est concerné au même titre que tous les projets réalisés sur la commune mais il n'implique pas l'aménagement de bâtiments. Il comporte uniquement la viabilisation de lots.   |
|                                | Engendre-t-il des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet d'extension de la ZA n'engendre pas de risque sanitaire. Il prévoit la desserte des lots de tous les réseaux nécessaires à l'occupation future du site, sans réalisation de station spécifique au site (raccordement au réseau EU et EP de la ZA).                                  |
|                                | Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Commodités de voisinage</b> | Est-il source de bruit ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet d'aménagement sera source de bruits pendant les travaux dont la durée va être très limitée puisque ne s'agissant que de viabiliser le site. Cependant, le projet s'insère dans la ZA où les activités et la circulation sont déjà sources de bruits, à proximité de la voie ferrée. |
|                                | Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le type d'entreprises devant ensuite s'installer sur le site n'est pas encore connu, cependant quelle que soit l'activité, l'entrepreneur devra suivre la réglementation actuelle en matière de bruits, pour le respect du voisinage.   |
|                                | Engendre-t-il des odeurs ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas lui-même susceptible d'engendrer des odeurs. Il s'insère dans une ZA où les activités peuvent être source d'odeurs.   |
|                                | Est-il concerné par des nuisances olfactives ?                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le type d'entreprises devant s'installer sur le site n'est pas encore connu, cependant quelle que soit l'activité, l'entrepreneur devra prendre toutes les précautions nécessaires au confort voisinage proche.   |
|                                | Engendre-t-il des vibrations ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux ne seront, normalement, pas susceptibles d'engendrer des vibrations importantes.  |
|                                | Est-il concerné par des vibrations ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le type d'entreprises devant s'installer sur le site n'est pas encore connu, cependant quelle que soit l'activité, l'entrepreneur devra prendre toutes les précautions nécessaires au confort voisinage proche ainsi que suivre la réglementation en matière du sol.                          |

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
|  | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p> | <p><input type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> | <p>L'éclairage de cette partie de la ZA sera dans la continuité de l'existant et n'engendrera pas d'émissions lumineuses supplémentaires sauf à prévoir l'éclairage de la palette de retournement.</p>   |
| Pollutions                             | <p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/></p>   | <p><input type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> | <p>Les travaux ne seront, en suivant les normes, pas susceptibles d'engendrer de rejets polluants.<br/>Le type d'entreprises devant s'installer sur le site n'est pas encore connu, cependant quelle que soit l'activité, l'entrepreneur suivra les normes de rejets attribuées à son activité si celle-ci y est soumise.</p>              |
|  | <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ? <input type="checkbox"/></p>                      | <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> | <p>Le projet prévoit la desserte des lots en réseaux d'assainissement EU et EP vers le réseau existant dans la ZA.</p>   |
|  | <p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/></p>                               | <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> | <p>S'agissant du projet de viabilisation de lots à usage professionnel le projet n'engendrera pas la production d'effluents ou de déchets dangereux. Les terrassements donneront lieu à évacuation du surplus qui restera des déchets inertes et non dangereux (terre, gravats).</p>   |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | <p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/></p>                | <p><input type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> |  |
|  | <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/></p>      | <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> | <p>Les terrains actuels sont en prairie, pâturée et/ou fauchée. La réalisation de l'extension de la zone d'activités va entraîner une modification de cette activité agricole. Cependant, ce choix est conforme au Plan Local d'Urbanisme de la commune qui a classé ces terrains en zone urbanisable pour activité économique (1AUe).</p> |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de l'état des lieux, du type de projet dans la continuité de l'existant et des mesures qui avaient été prises pour la gestion du site et de ses eaux, les incidences de la ZA sur le milieu naturel sont nulles. Il n'est donc pas jugé nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact, celui-ci ayant déjà fait l'objet d'une étude d'incidences Loi sur l'eau.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |  |
|-------|--|
| 1     | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;  |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;   |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;  |
| 4     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  |
| 5     | <b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; |

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet  |
|--|
| Extrait cadastral  |
| Occupation du site de l'extension  |
| Extrait du PLU   |
| ZNIEFF de type 1 et 2 : proximité du site d'extension des zones d'inventaires écologiques                  |
| NATURA 2000 : proximité du site d'extension des zonages  |
| Risques naturels et technologiques   |
| Sites industriels et pollués   |
| Zones de répartition des eaux  |
| Carte des secteurs affectés par le bruit   |
| Sites classés et sites inscrits  |
| Dossier d'incidences Loi sur l'eau (en pièce jointe - 3 documents : le dossier, un complément et l'Arrêté) |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LA ROCHE-SUR-YON

le, 31/08/2016

Signature

Le Directeur Général  
  
**ERIC GUILLOUX**



**AGENCE DE SERVICES  
AUX COLLECTIVITÉS  
LOCALES DE VENDÉE**

**33 rue de l'Atlantique - CS 80206  
85005 LA ROCHE SUR YON CEDEX  
Tél. 02 51 44 90 00 - Fax 02 51 62 36 73  
SAPL au capital de 225.000 € - RCS La Roche 789 779 502 B**